



Centre Fédéral de Ressources

Fiche Pratique – Administratif - Juridique

LE PASS SPORT

Réalisation CFR
reseau.federal@ffnatation.fr

Date : mardi 28 novembre 2023

LE PASS SPORT, C'EST QUOI ?

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire. Il est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

QUI EST ELIGIBLE ?

Pour la saison 2023/2024, le Pass'Sport s'adresse aux jeunes qui sont :

1. Nés entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire ;
2. Nés entre le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
3. Nés entre le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés ;
4. Étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2023, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2023 – 2024.

COMMENT PROCEDER POUR LES CLUBS ?

- 1. Faire une communication générale dans le club pour informer du déploiement du dispositif**
- 2. Informer individuellement chaque jeune**
 - Demander systématiquement lors de l'inscription aux jeunes et à leurs parents s'ils sont éligibles au Pass'Sport (voir conditions ci-dessus)
- 3 Appliquer immédiatement la déduction de 50€ lors de l'inscription, contre la remise du code individuel au nom de l'enfant, prouvant son éligibilité au Pass'Sport.** Ce code est transmis par le ministre des sports à la famille, fin août.
- 4 Pour les inscriptions ou pré-inscriptions prises entre début juin et fin août 2023** (soit avant la transmission des codes individuels) :
 - Vous pouvez appliquer la déduction et **demandeur un chèque de caution de 50€ à la famille**
 - **Restituer le chèque** de caution lors de la transmission du code individuel par la famille fin août / début septembre.
 - A défaut de transmission du code, procéder à l'encaissement du chèque.
- 5 Faire la demande de remboursement des Pass'Sport sur votre compte LecompteAsso (LCA).** Le remboursement est réalisé rapidement par l'Agence de services au paiement, à la fin de chaque mois à partir de septembre.

Pour plus d'informations ...

- Pour toutes informations sur le dispositif : <https://www.pass.sports.gouv.fr/jeunes-et-familles/faq/>